

RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



BIENVENUE

Diaporama 10 ans qui défile



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Nicolas GRIMAUD,
Président Charte ANC Vendée



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Programme

9h Accueil

Actualités de la charte,

Actualités techniques et réglementaires

10h Aides aux travaux ANC

10h15 Quels leviers pour inciter la réhabilitation des ANC sur les territoires ?

10h45 Ateliers thématiques

- Gestion des eaux traitées à la parcelle

- Les ventes : un levier de la réhabilitation

- Filières agréées : particularités de pose

- Interactions vidangeurs, SPANC et maitres d'ouvrages de stations

12h Restitution des ateliers et conclusion

12h15/14h Développement réseau, déjeuner et convivialité



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Chiffres clés et outils

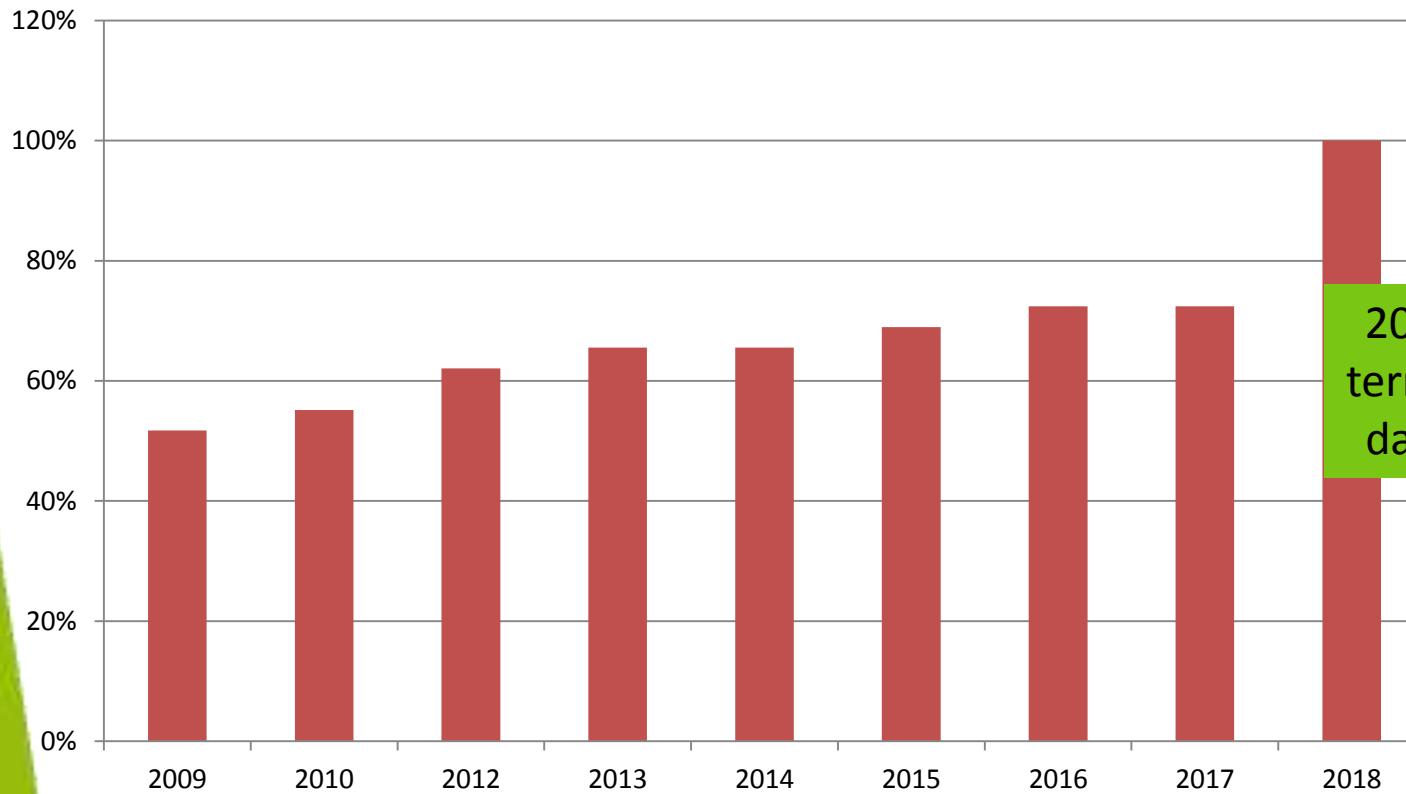


25 janvier 2019

RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



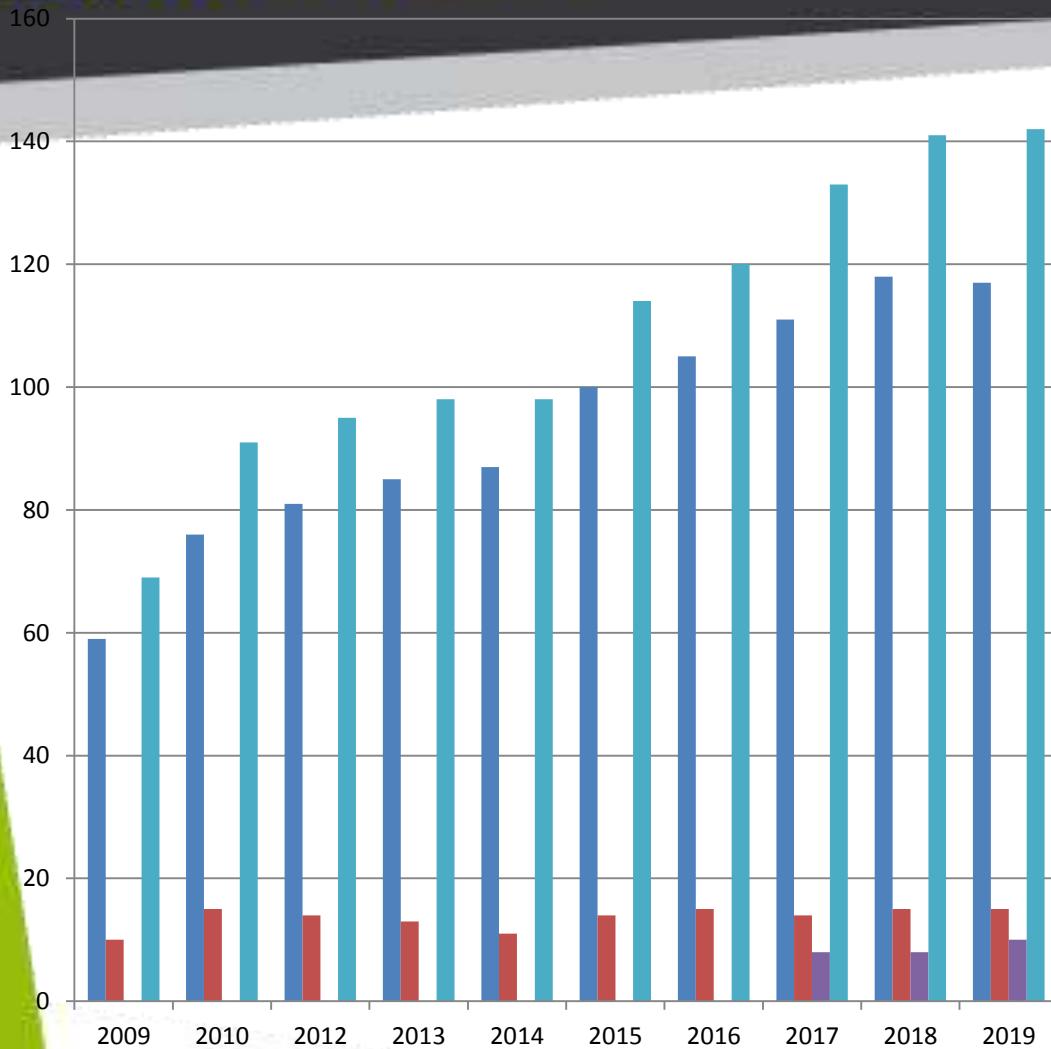
Taux d'engagement des territoires dans la Charte



2018 : 100% du territoire engagé dans la charte !

Retrouvez les coordonnées des SPANC sur www.capecb-vendee.com

RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



142 entreprises engagées
dans la charte !

■ Entreprises de
travaux

■ BE

■ VIDANGEURS



=> 3 listes à télécharger sur
www.capecb-vendee.com

RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Vidéo de présentation de l'ANC



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



- Fiche procédure administrative
(français et anglais)



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE

- Dépliants grand public



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Assainissement
non collectif
en Vendée

Pourquoi faire confiance aux acteurs engagés dans la charte ?

- Bureau d'études
- SPANC
- Entreprises de travaux
- Vidangeurs

Quels sont leurs principaux engagements à travers la signature de la charte pour un ANC de qualité en Vendée ?

- le respect de la réglementation et des procédures administratives.
- des compétences techniques reconnues et mises à jour régulièrement.
- une assurance adaptée (RC et décennale) pour la conception et la réalisation de vos travaux d'ANC.
- une participation à la vie de la charte pour perfectionner et coordonner l'ensemble du réseau départemental.



Pourquoi une Charte sur l'Assainissement Non Collectif en Vendée ?

En Vendée, environ **70 000** installations d'Assainissement Non Collectif sont en fonctionnement.

À l'initiative de la CNAPP (Chambre Nationale de l'Assainissement public et du Paysage), les acteurs de cette filière en Vendée ont décidé de s'engager dans une charte de qualité, dont les principaux objectifs sont :

- faciliter les démarches pour les usagers,
- promouvoir et développer la qualité des prestations,
- harmoniser et coordonner le travail des collectivités locales et des professionnels,
- et contribuer à la protection durable de notre environnement.



Les points Clés d'une installation d'ANC de qualité

• une étude de filière, réalisée par un bureau d'études, permet de définir l'installation adaptée à votre terrain et à votre habitation.

• la qualité des travaux réalisés par un professionnel compétent et le choix des matériaux permettent son bon fonctionnement et sa durabilité.

• un entretien régulier à la charge du particulier est obligatoire et assure la pérennité de l'installation. Faites appel à un vidangeur agréé et conservez vos bons de vidange.

• un dialogue fréquent avec le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui vous guidera dans votre projet et le contrôlera obligatoirement à chaque étape.



La **charte** pour un ANC de qualité en Vendée vous permet d'identifier les acteurs compétents dans ce domaine grâce à un référentiel clignotant.



Enrouleurs ANC en prêt pour vos manifestations



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



• Guide utilisation

Conception :

- L'étude de filière

SPANC :

se référer au règlement de votre Service Public Assainissement Non Collectif

- Vérification de conception

- Vérification de l'exécution

- Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien

- Contrôles périodiques à fréquence régulière ou en cas de vente

Réalisation des travaux :

- Fiche technique de la fosse
- Fiche technique de la pompe de relevage
- Attestation de fourniture des matériels et matériaux employés
- Fiche technique du dispositif de traitement agréé
- Plan de raccordement
- Notice d'entretien et de maintenance de l'installation
- Procès-Verbal de Réception de travaux

Entretien / Maintenance :

- Factures et bordereaux de suivi des matières de vidange
- Contrat d'entretien (le cas échéant)

Autre :

Assainissement non collectif

Guide d'utilisation

Guide d'utilisation

Assainissement non collectif



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE

PV de réception de travaux (obligatoire)

 PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX

Etat(s) en présence :
D'une part de l'entreprise désignée ci contre :
Représentée par M. _____
ET
D'autre part de M. _____ maître de l'ouvrage (le client ou son représentant)

Coscernant les travaux soumis par l'entreprise ci-dessous, au titre du marché :

- relatif à : _____
- en date du : _____

Le maître d'ouvrage déclare qu'il¹ :

la réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du _____
 la réception est prononcée avec effet à la date du _____ assortie des réserves, dans l'état des réserves figurant au verso²
 la réception est refusée³ pour les motifs suivants :

les conditions d'usage et d'entretien de l'installation(s) ont été remises.

Garanties : les garanties découlant des articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code Civil concernant à court et à long terme le signataire du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal de réception et le règlement des travaux autorisent le client assigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à _____ le _____
En _____ exemplaires, dont un est remis à chacune des parties.

Signature de l'entreprise : _____

Signature du maître de l'ouvrage : _____

¹ Cocher les mentions utiles

² Si la réception est prononcée avec réserves, un état de ces dernières, figurant au verso, est dressé et précise le détail dans lequel les travaux qu'elle implique seront exécutés.

³ Rayez la mention inutile



RENCONTRE DÉPAR

Fiche satisfaction client pour les entreprises de travaux (volontaire)



Assainissement
non collectif
en Vendée

FICHE DE SATISFACTION DU CLIENT

Pour chacun des critères, cocher la case correspondant à votre évaluation de l'entreprise

NOM et PRENOM (facultatif) :

CRITERES	EVALUATION			COMMENTAIRES
	Moyen	Bon	Excellent	
QUALITÉ DE L'ACCUEIL				
QUALITÉ DU CONSEIL				
NIVEAU DE MAITRISE DE LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE (étoiles de filières, contrôles SPANC, ...)				
CLARITÉ DU DEVIS				
COMPÉTENCES TECHNIQUES				
RESPECT DES DÉLAIS				
QUALITÉ DES FINITIONS				
ASPECTS DU CHANTIER (Propreté, bruits, nuisances ...)				
CLARITÉ DES CONSIGNES D'ENTRETIEN				
QUALITÉS RELATIONNELLES (artisan et ses ouvriers)				

RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Lettre infos ANC chaque trimestre

- sujets débattus en COPIL
- Actualisation des listes
 - Agenda



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



- Autocollants annuels



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Référencement sables et graviers



Liste des SABLES ET GRAVIERS compatibles pour l'ANC identifiés dans la charte pour un ANC de Qualité en Vendée

Liste non exhaustive - Date de mise à jour mars 2014

Toutes les infos sur la charte sur
www.sapeh-vendee.fr ou
www.cnatp-pays-de-la-loire.fr

SABLES					
Organisme	Carrière	Dénomination Produit	Date de validité des fiches techniques produits fournies	Principales caractéristiques techniques	
GSM	LES ALLEUDS (49)	0/4 Filtrant Roulé lavé	10/06/2014	Fines : 0,1 Coefficient d'uniformité : 5,91 Fuséau conforme	2014/01 sable pour les effets
GSM	SAINT COLOMBAN (44)	0/4 Filtrant Roulé lavé	10/06/2014	Fines : 0,5 Coefficient d'uniformité : 5,18 Fuséau conforme	2014/01 sable pour les effets
GSM	SAINT COLOMBAN (44)	0/4 Filtrant Altamone réticulé + Gresse semi-concasse	10/06/2014	Fines : 0,5 Coefficient d'uniformité : 4,56 Fuséau conforme	2014/03 sable semi-concasse pour les effets
CETRA Granulats	LA ROCHELLE	0/8 Sable lavé assainissement	13/05/2014	Fines : 0,9 Coefficient d'uniformité : 4,22 Fuséau conforme sauf 0,125	sable CETRA LA ROCHELLE
TPPL Des Merleaux	VIVY (49)	1/4 DTU 64.1 Altamone réticulé lavé	06/06/2014	Fines : 1,3 Coefficient d'uniformité : 3,77 Fuséau conforme	2014/01 sable 100% vivy
SEDEP	BEAUIEU SOUS LA ROCHE	0/4 concassé lavé	30/06/2014	Fines : 1,3 Coefficient d'uniformité : 5,2 Fuséau conforme	sable SEDEP Beaieu sous le roche
PALVADEAU	SI CHRISTOPHE DU LIGNERON	Sable lavé filtrant - roulé lavé	30/06/2014	Fines : 0,55 Coefficient d'uniformité : 4,08 Fuséau conforme sauf 0,125	sable palvadeau et christophe du ligneron
KLEBER MOREAU	CADEUIL	0/8 Roulé lavé	12/06/2014	Fines : 0,08 Coefficient d'uniformité : 5,2 Fuséau conforme sauf 0,125	sable caudel KLEBER
SAS GOURAUD	BOUFFERE	0/4 sable filtrant	30/03/2014 (actualisation trimestrielle)	Fines : 2,14 Coefficient d'uniformité : 3,83 Fuséau conforme	sable filtrant GOURAUD BOUFFERE



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE

La fiche auto-contrôle mise en oeuvre filtre à sable

LOGO ENTREPRISE	FICHE AUTO-CONTROLE POUR FILTRE A SABLE DRAINE SUR CHANTIER	POINT CLIENT Nom, Prénom, Adresse...
<p>01-Type de filière classique (Dimension à vérifier selon étude)</p> <p><input type="checkbox"/> Fosse 5000 L. <input type="checkbox"/> Fosse 4000 L. <input type="checkbox"/> Fosse 5000 L. <input type="checkbox"/> Fosse 6000 L. <input type="checkbox"/> Fosse 7... L. <input type="checkbox"/> Filtre 25 m² <input type="checkbox"/> Filtre 30 m² <input type="checkbox"/> Filtre 35 m² <input type="checkbox"/> Filtre 7 m²</p> <p>02-Travaux</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Chercher les sorties<input type="checkbox"/> Vérification des niveaux de sortie<input type="checkbox"/> Vérification des niveaux de rejet<input type="checkbox"/> Test d'eau<input type="checkbox"/> Comparaison à étude pour faisabilité<input type="checkbox"/> Pose fosse toutes eaux (selon étude : ancrage en présence de nappe)<input type="checkbox"/> Vérifier le niveau après pose<input type="checkbox"/> Raccordement entre maison et fosse<input type="checkbox"/> Mise en place de T de visite<input type="checkbox"/> Mise en place de la ventilation primaire (avant fosse)...emplacement en accord avec le client<input type="checkbox"/> Mise en place de la ventilation secondaire (après fosse)...emplacement en accord avec le client<input type="checkbox"/> Chasse à augez si besoin selon étude<input type="checkbox"/> Terrassement filtre à sable<input type="checkbox"/> Vérifier altimétrie pour les épaisseurs de matériaux<input type="checkbox"/> Pose géo-membrane sur Géotextile sur les parois<input type="checkbox"/> Pose du regard collecteur<input type="checkbox"/> Pose des tuyaux de drainage (épandrain fente en bas)<input type="checkbox"/> Mise en place de graviers<input type="checkbox"/> Mise en place de la géo-grille<input type="checkbox"/> Mise en place du sable filtrant 70 cm<input type="checkbox"/> Mise en place des tuyaux de répartition (tuyaux pleins)<input type="checkbox"/> Mise en place des tuyaux d'épandage (épandrain fente en bas)<input type="checkbox"/> Mise en place du regard répartiteur<input type="checkbox"/> Mise en place du regard de boutlage<input type="checkbox"/> Vérifier les niveaux<input type="checkbox"/> Mise en place du réseau évacuation vers rejet<input type="checkbox"/> Mise en place d'un poste de relevage<input type="checkbox"/> Attente contrôleur<input type="checkbox"/> Mise en place du géotextile avant remblaiement<input type="checkbox"/> Mise en eau de la fosse<input type="checkbox"/> Photo, plan de recollement, guide d'utilisation, doc technique et procès-verbal de réception de travaux à remettre au client<input type="checkbox"/> Regard de prélèvement<input type="checkbox"/> Nivellement et finition soignée		



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



A NOTER : Évolution du site CAPEB VENDEE fin janvier 2019

Lancée officiellement le 29 avril 2008, la charte pour un Assainissement Non Collectif de qualité en Vendée, initiée et pilotée par la CNAATP Vendée, réunit les professionnels réalisant les installations, ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière : le Comité Général de Vendée, les services de l'état, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Union des Maires, l'Association des Communautés de Vendée, les entreprises de vestimentation et les bureaux d'études.

Présentation de la Charte

Quels sont les principaux objectifs de la charte ?

Contribuer à la préservation de l'environnement et à la pérennité des installations par un assainissement non collectif de qualité, Instaurer la confiance des particuliers vers ce type d'assainissement en identifiant des interlocuteurs compétents, Développer les compétences et mettre en avant le savoir-faire des entreprises, Améliorer et harmoniser les pratiques des différents acteurs de la filière, Télécharger le dépliant de présentation de la charte

L'assainissement non collectif représente une filière de traitement adaptée sous réserve qu'il soit : bien conçu, bien réalisé et bien entretenu.



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Formation ANC – AFPA Doué la Fontaine

Besoins en formation en 2019?

- vidangeur ?
- chef d'entreprise de travaux ?
- salariés et chefs d'équipe ?

=> Compléter vos besoins dans la fiche d'évaluation de la rencontre



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Actualités vidangeurs



25 janvier 2019

RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Informations et actions vidangeurs

- hausse du nombre de vidangeurs engagés dans la charte (8 à 10)
- ~ 3300 vidanges au global
- Renforcement exigences dossiers de demande



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



- Réunion du 2 octobre
 - Participants
 - Rappel réglementaire
 - Présentation de l'activité vidange
 - Fiche auto-contrôle
 - Ateliers



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



CHARTE – Outils de sensibilisation :

- Risque sanitaire de faire des vidanges « sauvages » (pour les particuliers)
- Risque sanitaire pendant les interventions (pour les vidangeurs)
- Fiche auto-contrôle
- Lien réciproque bordereau suivi de matières de vidange et guide d'utilisation
- annuaire des SPANC et M Ouvrage STEP

VIDANGEUR : les besoins des autres acteurs (à développer en atelier)

SPANC :

- diffuse la liste des vidangeurs engagés dans la charte
- vérifie le contenu des bordereaux de suivi du particulier

MAITRES d'OUVRAGES DE STEP acceptant matières de vidange

- s'assure que les conventions de dépotage (tripartites) sont signées dans des délais raisonnables et leurs modalités respectées.
- rappelle ses obligations à l'exploitant le cas échéant.



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Le point de vue de la DDTM



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Actualités Techniques et Réglementaires

Yoann DUCEPT - Kévin POGU



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Rappel sur les Filières agréées en assainissement non collectif

Site interministériel de l'assainissement non collectif:

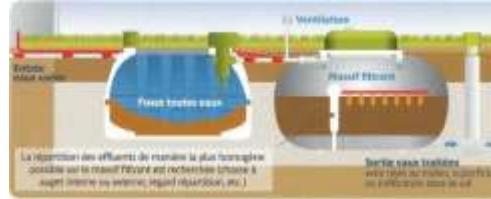
www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

RENCONTRE DÉPARTEMENTALE

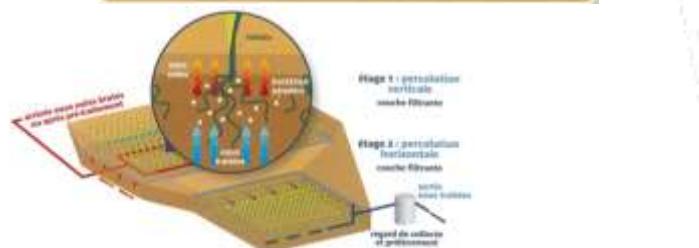


Les filières ANC classées par catégories:

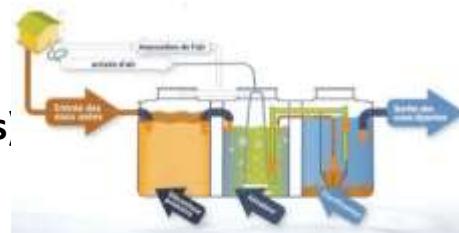
1- Les filtres compacts: (22 fabricants et 81 agréments)



2- Les filtres plantés: (4 fabricants et 9 agréments)



3- Les microstations à cultures libres: (29 fabricants et 80 agréments)



4- Les microstations à cultures fixées: (26 fabricants et 76 agréments)



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Fabricant	Dispositif	Capacité	N° d'agrément
AQUATIRIS	<u>Gamme Jardi-Assainissement FV+FH, modèles bacs 3, 5, 6, 10, 12 et 20 EH</u>	3, 5, 6, 10, 12 et 20 EH	<u>2011-022-mod03-ext14 à 2011-022-mod03-ext19</u>
AQUATIRIS	<u>Gamme Jardi-Assainissement FV+FH, modèles géo 2-3-4-5-6-7-8-9-10-12-14-16-18-20 EH</u>	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 16, 18 et 20 EH	<u>2011-022-mod03-ext01 à 2011-022-mod03-ext13</u>
AQUATIRIS	<u>Jardi-Assainissement FV, Modèles bacs 3, 5, 8, 10, 12 et 20 EH</u>	3, 5, 6, 10, 12 et 20 EH	<u>2014-014-mod02_2014-014-mod02-ext01 à ext05</u>
AQUATIRIS	<u>Gamme Jardi-Assainissement FV, Modèles géo 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 16, 18 et 20 EH</u>	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 16, 18, 20 EH	<u>2014-014-mod02-ext06 à 2014-04-mod02-ext19</u>
BlueSET	<u>Gamme Phytostation</u>	3, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 16, 18 EH	<u>2014-005-mod01_2014-005-mod01-ext01 à 2014-005-mod01-ext08</u>
EPUR NATURE	<u>AUTOEPURE 3000</u>	5 EH	<u>2011-004 et 2011-004bis</u>
EPUR NATURE	<u>Gamme AUTOEPURE, modèles 4000, 5000, 7000 et 9000</u>	8, 10, 15 et 20 EH	<u>2012-013</u>
JEAN VOISIN	<u>Ecophytire</u>	4 EH	<u>2014-007</u>
JEAN VOISIN	<u>Gamme Ecophytire, modèles 5, 7 et 10 EH</u>	5, 7 et 10 EH	<u>2014-007-ext01 à 2014-007-ext03</u>

Le guide de l'usager (téléchargeable)

- **Le guide d'utilisation:**
(descriptif générale, principe de fonctionnement,...)
- **Le guide de pose:**
(manutention, transport, conditions de mise en œuvre,...)
- **Le guide d'entretien:**
(travaux d'entretien, remplacement des composant,...)



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



- Actualités réglementaires
- Réflexion en cours pour une modification de l'arrêté du 21 juillet 2015 (ANC > 20 E.H.)
 - contrôle annuel de la conformité
 - (notion de police de l'eau / service en charge du contrôle)...



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



- **Rapport Cour des comptes** : 3 chambres régionales des comptes ont conduit une enquête sur les SPANC.

- Recommandation : mettre fin à la faculté d'exercer des missions facultatives d'entretien et de travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'ANC ;

→ Le ministre de la transition écologique et solidaire **n'a pas répondu favorablement** à cette recommandation.

La collectivité doit veiller à ce que la mission facultative exercée soit dissociée de la mission réglementaire de contrôle.



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Aides aux travaux ANC



Agence de l'eau, ANAH, Aides locales - Yoann DUCEPT
Vendée EAU – Monsieur Jacky DALLET , Vice Président



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Assainissement
non collectif
en Vendée

11 PROGRAMME
2019-2024

Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau LOIRE BRETAGNE

Le budget d'intervention a été plafonné pour réduire la pression fiscale (redevances) d'où une priorisation des aides **vers les enjeux prioritaires du SDAGE Loire-Bretagne**

- Aides réduites pour les autres enjeux dont l'ANC
 - Financement de l'ANC dans la limite d'une enveloppe de 10 M€/an
 - Arrêt du dispositif d'aide pour les contrôles des installations neuves ou réhabilitées et des diagnostics initiaux
 - Retrait généralisé des aides fin 2021 pour la réhabilitation de l'ANC
- ➔ **Dispositif d'aide limité à 3 ans**



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau LOIRE BRETAGNE

Dispositif d'aide pour les opérations groupées initiées et animées par les collectivités ayant la compétence SPANC :

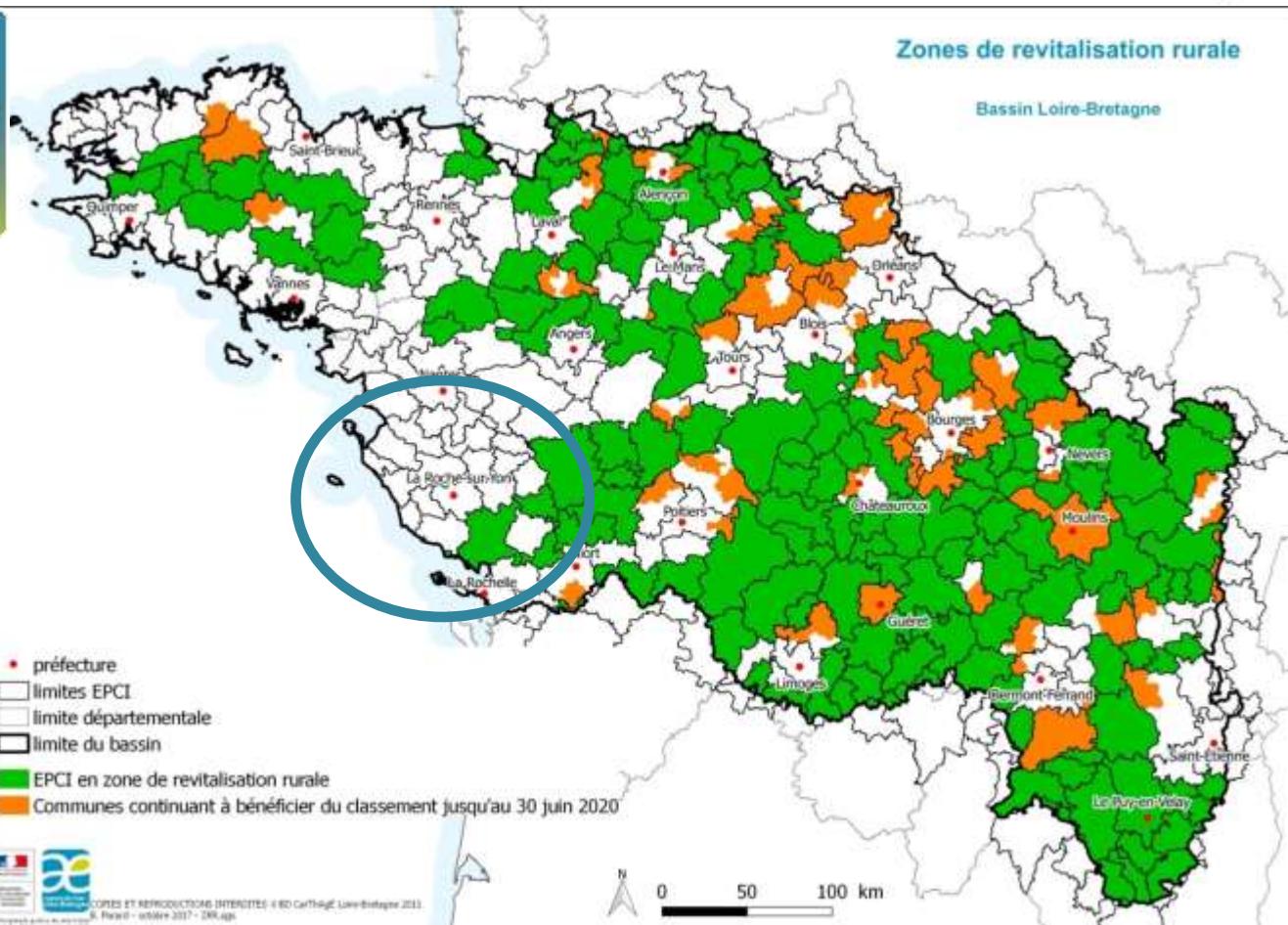
- Pour des installations non-conformes identifiées comme source de pollution dans un **profil de vulnérabilité pour la restauration** :
 - d'un site conchylicole classé « B- » ou « C »
 - ou d'un site de pêche à pied classé « interdit », « déconseillé », ou « toléré » avec risque de déclassement
- Pour des installations non-conformes situées en **zone de revitalisation rurale** (ZRR)



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



11^e PROGRAMME
2019-2024



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau LOIRE BRETAGNE

Dispositif d'aide pour les opérations groupées initiées et animées par les collectivités ayant la compétence PPC :

- Pour des installations non-conformes situées en **périmètre rapproché de protection de captage** ayant une déclaration d'utilité publique (DUP) de moins de 5 ans



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau LOIRE BRETAGNE

Pas de dispositif d'aide directe aux particuliers :

- Le SPANC ou Vendée Eau sont les seuls interlocuteurs de l'agence dans le cadre d'opérations groupées

L'enveloppe annuelle est plafonnée :

- Le **nombre d'installation est plafonné** par ETP affecté à la mission d'animation de l'opération groupée (équivalent temps plein)
- La **limite de dépôt** à l'agence des demandes d'aide (hors PPC) est fixée en février de chaque année pour examen à l'échelle du bassin
- l'attribution des aides dépendra des **disponibilités financières** (priorisation et limitation éventuelle)



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



**L'opération groupée est
initiée et animée
par le **SPANC** ou par **Vendée Eau****

Le SPANC est le contact privilégié pour renseigner les usagers sur les aides éventuelles sur son territoire

**S'il y a des questions, prendre contact avec le SPANC
du territoire concerné**

Ce dernier contacte l'agence ou Vendée Eau si besoin



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



**Au titre des crédits délégués par l'Anah,
le Département de la Vendée finance des travaux
de mise en conformité des installations d'ANC
sous certaines conditions :**

- le logement doit avoir + de 15 ans,
- obligation d'un financement de l'Agence de l'eau,
- les travaux doivent être effectués par des professionnels,
- les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande d'aide.



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



• LES BÉNÉFICIAIRES

les propriétaires occupants très modestes exclusivement.

• LES PLAFONDS DE RESSOURCES :

Revenu Fiscal de Référence de l'année N-1 :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 617



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



- **MONTANT DE LA SUBVENTION:**

30 % du montant HT des travaux, avec un plafond de travaux à 20 000 € HT.

Cette aide n'est possible qu'en complément de celle de l'Agence de l'eau et ne peut, en tout état de cause, être supérieure au montant de l'aide accordée par l'Agence.



Aides à la réhabilitation d'installations d'assainissement autonomes

↳ Bilan 2015-2018

↳ Nouvelles modalités 2019-2021

Jacky DALLET Vendée EAU



Contexte

Depuis plusieurs années, Vendée Eau mène une politique de reconquête de la qualité des eaux et de protection de la ressource en eau potable.

Ceci se traduit par des actions de sensibilisation, à l'échelle de la Vendée ou sur des territoires, quelques exemples :

- Contrats de territoire : actions avec des partenaires auprès des agriculteurs et des collectivités

- Programme d'économies d'eau « Chaque goutte compte » auprès des collectivités et des particuliers

- Actions grand public : programmes scolaires, journées de l'eau...

Et des actions réglementaires : la redéfinition des périmètres de protection autour des barrages et des captages, et leur suivi.

Depuis 2011, VE a décidé de cette action d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.



Rappel du dispositif

- Bénéficiaires VE** : propriétaires ou co-propriétaires privés de résidences principales ou locatives
Rq : Les entreprises industrielles, artisanales, commerciales, touristiques (gîtes par exemple) et les résidences secondaires sont exclues de cette aide.

- Installations éligibles VE** : situées sur bassin versant ou périmètres de protection de captage et classées non conforme avec risque sanitaire ou environnemental selon la grille d'évaluation nationale applicable depuis le 1^{er} juillet 2012

Cas des ventes : si installation éligible, les travaux devront être effectués 1 an après la signature acte vente/achat

Rq : les travaux doivent être réalisés par une entreprise



Rappel du dispositif

Montant des aides VE

- Installation dans le bassin versant d'une retenue d'eau potable ou sur périmètre de protection éloignée de captage :
10% d'un plafond de 8 000 €TTC soit 800 € maximum
Dans ce cas, une aide financière de la collectivité est exigée aussi*.
- Installation dans le périmètre de protection rapprochée d'une retenue ou d'un captage d'eau potable :
20 % d'un plafond de 8 000 €TTC, soit 1 600 € maximum
Pas d'obligation d'aide financière de la collectivité*

*Les secteurs aidés sont précisés dès la signature de la convention avec la CC et une cartographie avec les limites est fournie.

Bilan aides Vendée Eau 2015-2018



10 CC engagées à nos côtés

CC Pouzauges

CC La Chataigneraie

CC Chantonnay

CC Fontenay le Comte

CC St Fulgent

CC Vendée Sèvre Autize

CC Les Herbiers

CC St Gilles

CC Pays des Achards

CC Grand Littoral

Les CC reçoivent les particuliers, instruisent les dossiers et reversent la subvention au bénéficiaire.

VE valide les dossiers éligibles.



Bilan financier 2015-2018

□ **346 particuliers aidés**

□ **275 000€ versés par VE**

- ✓ Dont 50 400€ pour les ventes (63 particuliers)
- ✓ Dont 59 200€ pour installations dans les périmètres de protection (37 particuliers)

Nouvelles modalités aides Vendée Eau 2019-2021



Les changements

Recentrage sur les périmètres de protection rapproché des captages et retenues AEP.

Augmentation du montant de l'aide.

Installations éligibles VE : sur périmètres de protection de captage et retenues AEP et classées non conforme avec risque sanitaire ou environnemental selon la grille d'évaluation nationale applicable depuis le 1^{er} juillet 2012. Les ventes si travaux réalisés dans l'année d'acquisition.

Montant de l'aide :

- 20 % d'un coût plafond total de 8 500 € TTC, soit 1 700 € TTC maximum (**+100 €**)
- Ce taux passe à 50% pour les installations non concernées par les aides du XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne soit une aide maximale de 4 250€ TTC (**+2650€**), hors vente où ce taux reste à 20%.

RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Quels leviers pour la réhabilitation ANC?



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Premier levier identifié :

Les ventes immobilières

Fabien JALLIER, SPANC Sud Vendée Littoral

François PAPIN SPANC Pouzauges

Renan JOUVE – Témoin ventes immobilières



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



- **Obligations depuis 1^{er} janvier 2011 :**

Pièce à fournir à l'acquéreur pour la vente :

Diagnostic

Ou

contrôle de bon fonctionnement daté **de moins de 3 ans réalisé par le SPANC**

(Seul service habilité à fournir le document exigible en cas de vente)



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



- **Eléments dans le rapport diagnostic :**
 - Caractérisation du dispositif d'ANC et bilan sur le fonctionnement
 - Obligation de travaux à réaliser au plus tard 1 an après la signature de l'acte de vente



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



- Tendances /marché de l'immobilier en Vendée
 - le budget moyen d'un achat
 - une maison pour une tranche de vie
 - nombre de vente de maisons individuelles /an

...



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



- **Suivi des SPANC dans le cadre des ventes immobilières :**

Certains SPANC du département réalisent un suivi des travaux de mise en conformité suite à la vente et notamment :

- Relance par courrier des usagers si les délais de réhabilitation ne sont respectés
- Application d'une pénalité dans le cas du non respect (règlement de service)



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



- Témoignage SPANC Pays de Pouzauges
 - La communication auprès des vendeurs et négociateurs immobiliers
 - Un suivi annuel des ventes en lien avec la redevance annuelle
 - Une prise de contact avec les acquéreurs
 - La mise en place d'une pénalité
 - Les chiffres :
 - Environ 50 contrôles de vente par an (conformes et non-conformes)
 - Une moyenne de 40 chantiers par an
 - Depuis 2017, délai de mise aux normes d'en moyenne 18 mois
- => lien vers l'atelier



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Autres leviers éventuels ?



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Programme

10h45 Ateliers thématiques

1 - Gestion des eaux traitées à la parcelle – salle Marais Breton

2 - Les ventes : un levier de la réhabilitation – Salle BOCAGE

3 - Filières agréées : particularités de pose - AMPHI

4 - Interactions vidangeurs, SPANC et maitres d'ouvrages de stations - Hall



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



PAUSE



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Restitution des ateliers

- Gestion des eaux traitées à la parcelle
- Les ventes : un levier de la réhabilitation
- Filières agréées : particularités de pose
- Interactions vidangeurs, SPANC et maitres d'ouvrages de stations



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



Conclusion



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE



12h15/14h Développement réseau, déjeuner et convivialité

Merci pour votre participation

En partant, n'oubliez pas SVP

- En partant, n'oubliez pas

 - Compléter votre fiche satisfaction
 - De renseigner vos besoins en formation
 - Vos guides d'utilisation

